



CHAMPIONNATS DES CLUBS DEPARTEMENTAUX 2026 OPENS

DIVISION 3

REGLEMENT INTERIEUR COMITE DU NORD

Il est créé un comité de pilotage départemental en vue de la gestion des différents championnats départementaux des clubs opens (CDC) organisés par la Comité du Nord.

Le comité de pilotage départemental est composé de la façon suivante :

- Le Président départemental et responsable de la Commission sportive départementale : Laurent BOURLET ;
- Le responsable des championnats des clubs départementaux : Arnaud BOUTELIER ;
- Le Président de la Commission d'arbitrage départementale : Bernard LEUCHART ;
- Le Président de la Commission de discipline départementale : Francis JACQUEMOT.

Ce règlement intérieur définit l'organisation et la gestion du CDC3 du département, il est un complément au règlement national consultables sur le site de la FFPJP.

Si 2 équipes d'un même club sont placées dans le même groupe éliminatoire alors il faut qu'elles soient opposées dès la première journée.

Tout club refusant un engagement d'une équipe dans une division, sans autorisation du comité de pilotage, ne pourra inscrire aucune autre équipe quelle que soit la catégorie.

Tout désistement, qui aurait lieu après un réengagement, quel que soit le motif, sera synonyme de forfait général.

La dotation de chaque championnat pourra être modifiée si la participation n'est pas optimale.

Les nombres de montées et descentes indiqués pourraient être modifiés :

- suivant les nombres de montées et descentes des divisions supérieures (CNC – CRC) qui ne pourront être connus qu'après la fin de tous les championnats nationaux et régionaux ;

Tout club promuable refusant une accession, quelle qu'en soit la raison, sera redevable de la dotation reçue du comité départemental et sera rétrogradé dans la division la plus petite si acceptation du comité départemental.

Championnat Des Clubs 3^{ème} division – CDC3

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC3 devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 28 février de l'année :

- la feuille d'inscription ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe.

Les frais d'inscription sont de 20 euros par équipe.

2 – organisation

Le CDC3 se déroulera en secteur.

Une phase finale de secteur aura lieu dans chaque secteur.

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 5 journées au maximum.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, **au responsable CDC3 de son secteur**, uniquement par courrier ou courriel avec feuille de match scannée. Le non-respect des délais entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.

Les responsables de secteur sont :

COMTE DU NORD DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL N° Siret : 42498187600016 APE : 913E



FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL



- Cambrésis : Cédric DECAU ceddecau@gmail.com
- Centre : Philippe ROSSEZ philipperossez@gmail.com
- Douaisis : Franck MENANT franckmdouaisispetanque@gmail.com
- Flandre : Serge DEVOS petanquehouplinoise@orange.fr
- Maritime : Rejean LEFEBURE rejean.lefebure@gmail.com
- Sambre : Stéphane DUPONT dupdupstephane@gmail.com
- Valenciennois : Irène ROBEAUX irene.robeaux@gmail.com

Un joueur participant à une rencontre dans une équipe de CDC3 ne pourra pas jouer dans une autre équipe de son club engagée en division départementale.

Montées et descentes

Dans les secteurs **Centre** et **Douaisis** (5 groupes), le premier de chaque groupe ainsi que les trois meilleurs seconds joueront la phase finale de secteur soit huit clubs.

Quarts de finale le matin et demi-finales l'après-midi.

Il n'y aura pas de finale. Les vainqueurs des demi-finales accéderont à la 2^{ème} division (CDC2) en 2027.

Dans les secteurs **Cambrésis** et **Valenciennois** (4 groupes), le premier de chaque groupe jouera la phase finale de secteur soit quatre clubs.

Il n'y aura pas de finale. Les vainqueurs des demi-finales accéderont à la 2^{ème} division (CDC2) en 2027.

Dans les secteurs **Flandre**, **Maritime** et **Sambre**, (3 groupes), le premier de chaque groupe ainsi que le meilleur second joueront la phase finale de secteur soit quatre clubs.

Il n'y aura pas de finale. Les vainqueurs des demi-finales accéderont à la 2^{ème} division (CDC2) en 2027.

Si un club ne peut monter de division car il a déjà 3 équipes dans la division supérieure alors la place sera donnée au suivant dans la suite du classement du secteur si nécessaire.

Il n'y a pas de descentes dans la mesure où il n'y a pas de 4^{ème} division (CDC4).

Phase finale

Il n'y a pas de phase finale départementale en CDC3.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Dimanche 4 octobre à 08 heures 30 ;
- Samedi 10 octobre à 14 heures 00 ;
- Dimanche 11 octobre à 08 heures 30 ;
- Samedi 31 octobre à 14 heures 00 ;
- Dimanche 1er novembre à 08 heures 30 ;
- Phase finale de secteur : Dimanche 8 novembre à 08 heures 30.

Arbitrage

Il est vivement conseillé au club recevant de s'octroyer les services d'un arbitre.

Tenues

Dès le début de la compétition, les hauts (représentatifs du club) doivent être identiques et les bas (short ou pantalon de survêtement) doivent être homogènes.

Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition. Une dotation départementale de 2100 euros récompensera les équipes qui accéderont à la 2^{ème} division en 2027 (150 €).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entraînera le paiement d'une amende de 100 euros.

Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entraînera le paiement d'une amende de 400 euros.

Le Président du Comité du Nord
Laurent BOURLET.

27 août 2026

COMTE DU NORD DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL N° Siret : 42498187600016 APE : 913E

